

Sujet : [INTERNET] Re: RE : Permis de construire n° PC 045-220-22-00002 - NANCRAY ENERGIE SOLAIRE à Nancray-sur-Rimarde
De : > acdbarrier (par Internet) <acdbarrier@wanadoo.fr>
Date : 21/03/2023 à 20:22
Pour : guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr
Copie à : mairie Nancray <mairie-de-nancray@wanadoo.fr>

Bonjour monsieur LEMAIRE,

En réponse à votre demande, je vous précise les caractéristiques de la voirie communale desservant le parc photovoltaïque:

Il s'agit d'un chemin rural communal d'une largeur de 5 mètres, il débute depuis la RD 29 sa première partie sur 40 mètres possède un revêtement

goudronné (bicouche) sur 3 mètres de largeur. A la suite cette voie est empierrée, des véhicule "lourds", des engins agricoles y passent régulièrement.

On peut dire de cette voirie qu'elle est de qualité moyenne.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Bien à vous.

Christian BARRIER.

Maire de Nancray sur Rimarde

envoyé : 21 mars 2023 à 17:30

de : ". MAIRIE DE NANCRAY" <mairie-de-nancray@wanadoo.fr>

à : acdbarrier <acdbarrier@wanadoo.fr>

objet : RE : Permis de construire n° PC 045-220-22-00002 - NANCRAY ENERGIE SOLAIRE à Nancray-sur-Rimarde

Le : 17 mars 2023 à 10:38 (GMT +01:00)
De : "LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU"
<guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>
À : "mairie-de-nancray" <mairie-de-nancray@wanadoo.fr>
Cc : "acdbarrier" <acdbarrier@wanadoo.fr>
Objet : Permis de construire n° PC 045-220-22-00002 - NANCRA Y
ENERGIE SOLAIRE à Nancray-sur-Rimarde

Bonjour,

Je vous remercie.

Toutefois, je vous précise qu'il n'y aura aucun accès **direct** sur la Route Départementale, contrairement à ce qui est indiqué dans la rubrique ci-dessous.

Une bande paysagère sera en effet plantée le long de la Route Départementale.

L'entrée / l'accès principal du parc photovoltaïque se fera exclusivement via le Chemin Rural des Sablières, dont la Mairie est le gestionnaire.

► Cf Plan de Masse

Vous est-il possible de m'indiquer les caractéristiques de ce chemin :

En vous remerciant d'avance.

Bien cordialement.

Guillaume LEMAIRE

Direction Départementale des Territoires

SUADT / Pôle Urbanisme

131, Faubourg Bannier

45042 ORLÉANS Tél. Montargis : 02 38 28 30 65

Tél. Orléans : 02 38 52 48 07

Mel : guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr

www.loiret.gouv.fr

Le 17/03/2023 à 10:19, > mairie-de-nancray (par Internet) a écrit :

Bonjour Monsieur

Je vous le renvoie. Je l'ai inséré sur la plateforme NextADS lors du dépôt du dossier.

Bien cordialement.

Sandrine VERIN
Secrétaire
45340 Mairie de Nancray sur Rimarde
02 38 32 26 72
06 71 41 58 70

Le : 16 mars 2023 à 11:50 (GMT +01:00)

De : "LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU"
[<guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>](mailto:guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr)

À :

["mairie-de-nancray@wanadoo.fr"](mailto:mairie-de-nancray@wanadoo.fr) [<mairie-de-nancray@wanadoo.fr>](mailto:mairie-de-nancray@wanadoo.fr)

Objet : Permis de construire n° PC 045-220-22-00002 -
NANCRA Y ENERGIE SOLAIRE à Nancray-sur-Rimarde

--

Bonjour,

À ce jour et sauf erreur de ma part, je n'ai pas reçu l'avis du Maire concernant le projet.

Vous est-il possible de me l'adresser ?

Cf ci-joint

--

Dans l'attente et en vous remerciant.

Bien cordialement.

Guillaume LEMAIRE

Direction Départementale des Territoires
SUADT / Pôle Urbanisme
131, Faubourg Bannier

45042 ORLÉANS

Tél. Montargis : 02 38 28 30 65

Tél. Orléans : 02 38 52 48 07

Mel : guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr

www.loiret.gouv.fr